



TRAIT D'UNION

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE D'ESBLY

ACTUALITÉS MUNICIPALES

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES - ESBLY -

Nbre d'inscrits : 3 856

Nbre de votants : 2 229 + 47 procurations

Nbre de « nuls » : 90

Nbre d'exprimés : 2 139

Liste « J'aime Esbly »

(Valérie POTTIEZ-HUSSON)

→ 1 456 voix soit **68.07 %**

Liste « Mieux Vivre à Esbly »

(Damien PERNET)

→ 683 voix soit **31.93 %**

NOUVELLE CONCILIATRICE

Votre mairie accueille la permanence d'une conciliatrice de justice, **Madame Simone GOURDÉ**, sur rendez-vous tous les 2^{ème} lundis de chaque mois, de 14h à 17h (maison du C.C.A.S, 23 rue Mlle Poulet).

Rappel : Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable pour un différend entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et pour une durée limitée.

Rendez-vous à prendre auprès de l'agent d'accueil de la mairie (☎ 01.64.63.44.00).



Trait d'union est un bulletin municipal bimestriel réalisé par la Mairie d'ESBLY

Directrice de publication : Valérie POTTIEZ-HUSSON

Conception et réalisation : Juliette DEFOY, Marie ELINEAU et Fabrice JOBARD



AVIMEJ

Permanence juridique sur rendez-vous

les 1^{er} et 3^{ème} lundis de chaque mois de 15h00 à 17h00

au centre social, rue Mademoiselle Poulet.

Rappel : Créée en 1996 et membre du réseau INAVEM, l'association AVIMEJ est l'association d'aide aux victimes de Seine-et-Marne. Elle assure des missions d'aide aux victimes d'infractions pénales et d'information juridique auprès des justiciables, mais aussi des missions judiciaires sur mandat du procureur de la République de Meaux.

Prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie

☎ 01.64.63.44.00

🌐 www.avimej.org

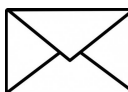


CAMPAGNE D'ÉTÉ 2014
(depuis le 1^{er} avril 2014)

Inscriptions et distribution des colis-repas au centre des restaurants du cœur
Espace solidarité - 2 rue Louis Braille
Tous les mardis et jeudis de 14h00 à 16h30.

Il vous sera demandé de présenter tous les justificatifs concernant votre situation de famille ainsi que tous les justificatifs de ressources et de dépenses.

BIEN VIVRE ENSEMBLE !

Pour toutes manifestations publiques ou privées, organisées dans la commune, pouvant engendrer une gêne de voisinage, pensez à en aviser par écrit vos voisins, la **mairie** et la  gendarmerie d'Esbly.

Dans ce numéro :

ACTUALITÉS MUNICIPALES	1
A.D.S.E.A 77	2
R.A.M	2
* Relais assistantes maternelles du Pays Créçois	
SÉCURITÉ	3
* Détecteurs de fumée	
COMMUNIQUÉ	3
* Restez vigilant quand vous ouvrez votre porte !	
VIE ASSOCIATIVE	4
* Esbly : commune donneur	
* La Chasse aux œufs	
* Fête de la musique 2014	
AGENDA	4



MAIRIE D'ESBLY

7, rue Victor Hugo
CS 90184
77450 ESBLY

☎ 01 64 63 44 00

☎ 01 64 63 12 11

Courriel :
ville.esbly@mairie-esbly.fr

Accueil en Mairie :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h45

Le samedi de 8h30 à 12h :
Permanence état civil

Permanence GRATUITE d'un urbaniste-conseil le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h30 à 12h



La municipalité d'Esbly met gracieusement à disposition de **l'équipe de Prévention Spécialisée de la CEPS** (Coordination des Equipes de Prévention Spécialisée) pour l'ADSEA 77 (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Seine-et-Marne) ses locaux, au :

24 allée Charles de Gaulle (Rez-de-chaussée) à Esbly.

Travaillant dans le cadre de la Loi de protection de l'enfance, et placée sous la responsabilité du Département, l'équipe de prévention spécialisée propose un accompagnement adapté à un public âgé de 11 à 25 ans en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisé.

Le travail de l'équipe s'articule autour de différents problèmes rencontrés par les jeunes, qu'ils soient d'ordre social, familial ou autres, dans le respect de ses principes fondateurs (anonymat du jeune et de son parcours, libre adhésion, absence de mandat nominatif, non institutionnalisation des actions).

Cette intervention caractérisée par le travail de rue, vise à rompre l'isolement des jeunes et à faciliter leur inscription dans leur environnement.

L'équipe éducative (Valérie, Daniel et Maxime) est disponible

les lundis et jeudis, de 10h à 13h et de 14h à 18h ainsi que le mercredi matin de 10h à 13h.

R.A.M

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DU PAYS CREÇOIS

Le Relais Assistantes maternelles du Pays Créçois est un service gratuit à destination de la population résidant sur le territoire.

Il s'adresse aux familles en recherche d'un mode d'accueil, aux assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile, il les renseigne et les accompagne dans leur relation au quotidien.



Le R.A.M renseigne **les familles** sur :

- la disponibilité des assistantes maternelles en leur fournissant une liste régulièrement mise à jour,
- Les autres modes d'accueil existant sur le territoire,
- Les démarches à effectuer dans leur recherche d'une assistante maternelle ou « garde d'enfant »,
- Les aides financières dont elles peuvent bénéficier,
- Les procédures légales à respecter en tant qu'employeur (conventions collectives, droit et obligations...).

Le R.A.M renseigne **les assistantes maternelles** et les « gardes d'enfants » sur :

- les droits et obligations liés à l'exercice de leur profession,
- Les aides et dispositifs CAF auxquels elles peuvent prétendre,

- Les conditions d'accès à la formation professionnelle,
- Les questionnements dans leurs pratiques professionnelles.

Le R.A.M propose aussi des ateliers d'éveil, une ludothèque (réservée aux assistantes maternelles) et des animations diverses (sorties, spectacle de fin d'année, soirée thématique...).



Contact : Annie LARIEUX

23 rue Mademoiselle Poulet à Esbly

☎ 01.60.42.24.62

✉ ramesbly@payscrecois.net

Permanences RAM Esbly

Le lundi : fermeture au public

Le mardi de 9h à 13h et de 14h à 17h (*possibilité de permanence à Saint-Germain-sur Morin, uniquement sur RDV*)

Le mercredi de 14h à 17h

Le vendredi de 14h à 17h

Vous trouverez toutes les informations concernant l'ensemble du service « Petite enfance » sur le site de la Communauté de Communes du Pays Créçois

www.cc-payscrecois.fr

(lien direct sur la page d'accueil du site d'Esbly : www.esbly.org)



DÉTECTEURS DE FUMÉE

Afin de prévenir les risques d'incendie, tous les logements devront être équipés d'au moins un détecteur de fumée normalisé au plus tard le 8 mars 2015.

Objectif

L'installation d'un détecteur de fumée doit permettre de détecter les fumées émises dès le début d'un incendie et d'émettre immédiatement un **signal sonore** suffisant pour permettre de réveiller une personne endormie.

Caractéristiques exigées

Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la **norme européenne** harmonisée NF EN 14604.

Attention : les détecteurs de fumée utilisant l'ionisation sont interdits, car ils sont radioactifs.

Obligation d'installation

Le détecteur de fumée doit être installé :

- par l'occupant (locataire ou propriétaire),
- ou par le propriétaire bailleur d'un logement meublé, saisonnier, logements-foyers, logement de fonction et résidence hôtelière à vocation sociale,
- ou par l'organisme exerçant des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale notamment pour les logements-foyers.

Emplacement du détecteur

Il doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres et être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de chaleur.

Remise d'une attestation à son assureur

Le locataire, le propriétaire ou l'organisme doit notifier cette installation par la remise d'une **attestation à l'assureur**, avec lequel il a conclu un contrat, garantissant les dommages d'incendie.

Vérifications régulières

L'occupant, le propriétaire bailleur ou l'organisme doit s'assurer de la mise sous tension du détecteur en vérifiant que le **voyant**, prévu à cet effet, est **allumé** et remplacer les piles lorsque le signal de défaut de batterie est émis.

Le nombre d'incendies dans les habitations a doublé ces 20 dernières années soit 250 000 incendies par an.

Le nombre de victimes est de 800 morts et de plus de 10 000 blessés par an.

80% des décès sont dus à l'intoxication par la fumée.

2/3 des victimes succombent asphyxiées dans leur sommeil.

Les incendies domestiques sont la 2^{ème} cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, après la noyade.



SAMU



Police
Gendarmerie



Pompiers



Toutes
urgences

Références :

Code la construction et de l'habitation : articles R129-12 à R129-15
- Règles d'installation d'un détecteur de fumée

Arrêté du 5 février 2013 relatif au détecteur de fumée et à l'application des articles R. 129-12 à R. 129-15 du code de la construction et de l'habitation

COMMUNIQUÉ

GDF SUEZ

DolceVita

RESTER VIGILANT QUAND VOUS OUVREZ VOTRE PORTE !

Il semblerait que des démarcheurs à domicile se présentent au nom de GDF SUEZ ou de Gaz de France, pour tenter d'abuser de votre confiance.

GDF SUEZ vous invite à la plus grande vigilance dans le cas où vous devriez faire face à ce type de sollicitation.

Seuls les partenaires titulaires d'une **carte d'accréditation officielle** sont autorisés à se présenter au nom de GDF SUEZ DolceVita.

En l'absence de justificatif, soyez très prudent ! N'hésitez pas à signaler toute utilisation suspecte du nom et des marques du groupe GDF SUEZ (DolceVita, EnergieFrance...) au :

☎ 09 69 324 324 (appel non surtaxé)

ESBLY : COMMUNE DONNEUR

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de Meaux et sa région (A.D.S.B), en collaboration étroite avec la municipalité, organise tout au long de l'année des collectes de sang à l'Espace Jean-Jacques Litzler.



Esbly vient d'obtenir, pour la 4^{ème} année, le label « commune donneur » avec l'obtention des 3 cœurs : « collecte », « communication » et « relations institutionnelles ».

Cette labellisation a été créée par l'E.F.S (Etablissement Français du Sang) afin de pallier, dans les collectivités françaises, le manque d'information et de sensibilisation qui sont les principaux freins au don du sang. Cette distinction vient récompenser l'engagement, tant sur le plan matériel que sur le plan humain, de notre commune depuis de nombreuses années au côté de l'E.F.S.

La remise du label aura lieu le jeudi 5 juin prochain, à l'occasion du Salon de la Nouvelle Ville de l'A.M.I.F, au Parc Floral de Paris.

Prochaines collectes de sang sur Esbly

Espace Jean-Jacques Litzler



Samedi 21 juin 2014 de 9h à 13h

Vendredi 12 septembre de 15h à 20h

Vendredi 7 novembre de 15h à 20h

La Chasse aux Oeufs

Les enfants sont invités à découvrir les œufs en chocolat dissimulés et à participer aux surprises proposées par des bénévoles et les animateurs de l'Accueil de Loisirs.

Rendez-vous sur le **parvis de la mairie (pour les maternels)** et à l'**Accueil de Loisirs (pour les élémentaires)**

**Dimanche 20 avril 2014
de 10h à 12h**

AGENDA

Dimanche 20 avril ————— **10h/12h**
Chasse aux œufs de Pâques
Salle du conseil municipal, parvis de la mairie,
centre de loisirs

Dimanche 4 mai ————— **6h/18h**
*Brocante de la F.S.E Football **

Jeudi 8 mai ————— **11h15**
Commémoration de la victoire de 1945
RDV Place de l'Eglise

Vendredi 9 mai ————— **à partir de 20h**
*Fête péruvienne par l'association Amador Ballumbrosio **

Dimanche 11 mai ————— **6h/18h**
*Brocante du Secours Catholique **

Samedi 17 mai ————— **10h/18h**
Exposition de l'Atelier Indigo
Gymnase du centre

Dimanche 25 mai ————— **6h/18h**
*Brocante du Comité des Fêtes **

Samedi 7 juin ————— **10h/19h**

Dimanche 8 juin ————— **10h/18h**

Lundi 9 juin ————— **10h/18h**
Exposition par l'association des Talents Cachés
Gymnase du centre

Dimanche 8 juin ————— **6h/18h**
*Randonnée annuelle des Amis Cyclos **

RENSEIGNEMENTS :
01 64 63 44 06 / 96

* ESPACE J-J. LITZLER (SALLE POLYVALENTE)

FÊTE DE LA MUSIQUE 2014



A vos agendas ! cette année Esbly organise exceptionnellement, la Fête de la musique le **vendredi 20 juin 2014**

en raison du grand nombre de festivités qui auront lieu sur la commune les 21 et 22 juin (fête de la Marne, Fête de la St Jean...).

Jeunes talents esblygeois, faites-vous connaître pour participer à cette édition 2014 ! Contactez le service de la « vie associative et animation locale » au 01.64.63.44.96/06.